

**DELIBERATION N° 18/085 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT MODIFICATIONS DE DESIGNATIONS DE CONSEILLERS A
L'ASSEMBLEE DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES**

SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Mattea CASALTA à M. Paul MINICONI
M. Marcel CESARI à Mme Paola MOSCA
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Julie GUISEPPI à M. François BENEDETTI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Muriel FAGNI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU son règlement intérieur visé dans son article 68,

VU les délibérations n^{os} 18/024 AC et 18/030 AC du 16 janvier 2018,

SUR rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE des modifications suivantes :

- **CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT** : Il n'y a pas lieu de désigner de suppléants à cette instance. La délibération susvisée est modifiée en conséquence ; sont concernées : Mmes FAGNI Muriel et ANGELINI-BURESI Vannina.
- **SYNDICAT MIXTE D'ABATTAGE CORSE (SMAC)** : Mme Véronique ARRIGHI remplace M. Jean-Jacques LUCCHINI.
- **CHAMBRE DES TERRITOIRES** : M. Antoine POLI remplace M. François ORLANDI.

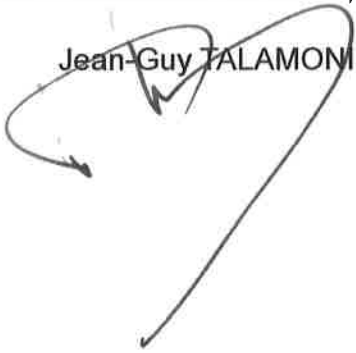
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 mars 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



AccusÃ© de rÃ©ception

Objet	MODIFICATIONS DE DESIGNATIONS DE CONSEILLER A L'ASSEMBLEE DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES
Identifiant acte	02A-200076958-20180329-08232-DE
Identifiant interne	08232
Date de rÃ©ception par la prÃ©fecture	6 avril 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	29 mars 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	5.3

[Fermer](#)